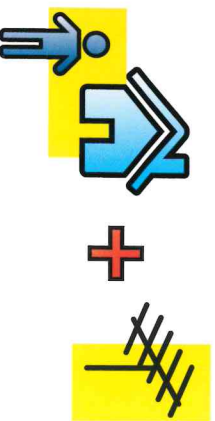


## QUI EST CONCERNÉ ?

### LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR ANTENNE RÂTEAU

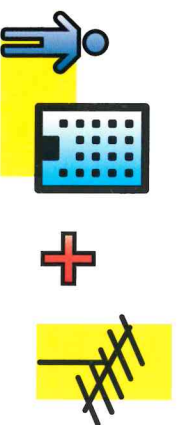
Il peut s'agir d'une réception par antenne râteau individuelle, lorsque le téléspectateur habite une maison ou dispose de sa propre antenne intérieure dans un appartement. Il peut également s'agir d'une réception par antenne râteau collective, lorsque le téléspectateur habite un immeuble.



LES CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES CONCERNENT TOUS LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR ANTENNE RÂTEAU (PAR VOIE HERTZIENNE TERRESTRE).

OU

EN FRANCE,  
PLUS D'UN FOYER SUR DEUX  
EST CONCERNÉ.



### LES FOYERS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR UN AUTRE MODE DE RÉCEPTION

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas concernés. Si toutefois ils perdaient des chaînes, par exemple parce que leur dispositif de réception est alimenté par voie hertzienne (c'est parfois le cas pour des réseaux locaux du câble mais aussi de certaines « box » ADSL), ils devront alors contacter directement leur fournisseur d'accès afin de connaître la marche à suivre pour retrouver une bonne réception.

### COMMENT CONNAÎTRE PRÉCISÉMENT LA DATE DES RÉAMÉNAGEMENTS DE FRÉQUENCES DANS SA ZONE ?

Le site [recevoir.tnt.fr](http://recevoir.tnt.fr) met à disposition des téléspectateurs un module d'information pour vérifier à quelle date sont programmés les changements de fréquences en fonction d'une adresse donnée !

L'INFORMATION EST ÉGALEMENT DISPONIBLE EN APPELANT LE 0970 818 818

## QUE FAUT-IL FAIRE ?

### AVANT LE 29 JANVIER 2019

- Pour le téléspectateur qui réside en habitat collectif et reçoit la télévision par une antenne râteau collective

Il doit s'assurer, en amont des changements de fréquences de la TNT qui auront lieu le 29 janvier, que son syndic ou gestionnaire d'immeuble a bien fait intervenir un professionnel pour réaliser des travaux sur l'antenne collective. En effet, celle-ci doit être adaptée au nouveau plan de fréquences qui sera en vigueur à partir du 29 janvier dans votre zone.

Si tel n'était pas le cas, les résidents de l'immeuble risqueraient de perdre des chaînes après le 29 janvier 2019.



CES TRAVAUX SUR LES LOGEMENTS COLLECTIFS DOIVENT ÊTRE PROGRAMMÉS DÈS MAINTENANT, LES PLANNINGS DES PROFESSIONNELS ÉTANT TRÈS CHARGÉS AU MOMENT DES RÉAMÉNAGEMENTS.

### LE 29 JANVIER 2019

- Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle

Les changements de fréquences qui auront été réalisés dans la nuit du 28 au 29 janvier sur les émetteurs TNT de votre zone, peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Les téléspectateurs dépendant d'une antenne râteau collective ou individuelle devront donc procéder à une recherche des chaînes. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.

Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de la maison reliés à une antenne râteau.

Une vidéo « tutoriel » et des modes d'emploi par marque expliquant l'opération de recherche des chaînes sont disponibles sur le site [recevoir.tnt.fr](http://recevoir.tnt.fr).